

Procès verbal

Le lundi 15 avril 2024 à, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Jacqueline LEVEQUE.

Secrétaire de la séance : Angélique MEDICO

Présents : Mauricette POTIER, Jacqueline LEVEQUE, Denis BERTHE, Philippe DUMAS, Christian HUTTEAU, Aurore MEDICO, Maxime GALHAUT, Angélique MEDICO, Solange LEROUX, Marie ROYER

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
- AFFECTATION DU RESULTAT
- VOTE DES TAXES LOCALES 2024
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Délibérations du conseil :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (N° DE_005_2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacqueline LEVEQUE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Jacqueline LEVEQUE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévu : 147 876,03 €

Réalisé : 95 500,39 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 147 876,03 €

Réalisé : 107 649,01 €

Reste à réaliser : 0,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu : 38 472,94 €

Réalisé : 27 435,86€

Reste à réaliser : 796,20 €

Recettes :

Prévu : 38 472,94 €

Réalisé : 36 754,09 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement 001 : 2 275,50 €

Fonctionnement 002 : 60 681,49 €

1. de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (N° DE_006_2024)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : adoptée

AFFECTATION DU RESULTAT (N° DE_007_2024)

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de 60 681,49 €, un excédent d'investissement s'élevant à 2 275,50 € et un reste à réaliser de 796,20 €,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat Reporté en Fonctionnement (002) Excédent 60 681,49 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 2 275,50 €

Restes à réaliser : 796,20€

Délibération : adoptée

VOTES DES TAXES LOCALES 2024 (N° DE_008_2024)

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal,**

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

TFB - Taxe foncière sur les propriétés bâties* : **43,24 %**

** dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

TFNB - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **22,21 %**

TH - Taxe d'habitation : **13,33 %**

CFE - Cotisation foncière des entreprises : **23,26 %**

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété
- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (N° DE_009_2024)

Vu le projet du Budget Primitif 2024 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Après avoir présenté et étudié chaque chapitre inscrit au Budget Primitif,

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le Budget Primitif 2024.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide, l'adoption du Budget Primitif de l'année 2024.

- En dépenses et recettes d'investissement pour un montant de **31 306,20 €**
- En dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de **175 498,61 €**

Délibération : adoptée

ETAT 1259 (N° DE_010_2024)

Délibération : adoptée

ARRETE ET SIGNATURES CA 2023 (N° DE_011_2024)

Délibération : adoptée

ARRETE ET SIGNATURES BP 2024 (N° DE_012_2024)

Délibération : adoptée

Jacqueline LEVEQUE
Président de séance



Angélique MEDICO
Secrétaire de séance



En absence de l'intéressé